



Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°20

Réunion restreinte du lundi 29 novembre 2021

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE NATIONALE FUTSAL

Calendrier :

Semaine du 20 au 26 septembre : 1^{er} tour (clubs de Districts + 19 clubs de R3)

Semaine du 18 au 24 octobre : 2^{ème} tour (entrée des clubs de R2 + les exempts R3 du tour précédent)

Semaine du 08 au 14 novembre : 3^{ème} tour

Semaine du 22 au 28 novembre : 4^{ème} tour (entrée des clubs de R1)

Semaine du 06 au 12 décembre : 5^{ème} tour

Semaine du 03 au 09 janvier : Finales Régionales (entrée des clubs de D2 championnat de France)

➤ **4^{ème} tour :**

NOUVEAUX SOUFFLE FC 1 / BAGNEUX FUTSAL 1 du 27/11/2021

La Commission,

Pris connaissance du courriel de BAGNEUX FUTSAL indiquant que le joueur numéro 11 de BAGNEUX FUTSAL, Monsieur Idrissa SIDIBE, n'a pas participé à cette rencontre contrairement à ce qui a été saisi sur la Feuille de Match Informatique (FMI),

Pris connaissance du rapport complémentaire de l'Arbitre Officiel précisant ne pas pouvoir garantir la non-participation de Monsieur Idrissa SIDIBE,

Considérant que dans la mesure où l'arbitre officiel n'est pas en mesure d'affirmer ou non la non-participation du joueur n°11 de BAGNEUX FUTSAL, il convient de s'en tenir à la Feuille de Match qui constitue le procès-verbal officiel de la rencontre,

Considérant que la FMI a été signée par le capitaine de BAGNEUX FUTSAL ce qui matérialise le fait que celui-ci a pris connaissance des informations figurant sur celle-ci,

Par ces motifs,

Dit que le joueur Idrissa SIDIBE de BAGNEUX FUTSAL a participé à la rencontre conformément à la Feuille de Match.

➤ **5ème tour :**

✓ Date :

Match à jouer la semaine du 06 au 12 décembre 2021 sur le terrain du club 1^{er} nommé.✓ **Nombre de clubs** : 16✓ **Nombre de matchs** : 8**Exempts** : 6 équipes de D2 + 2 équipes de D1✓ **Epreuve** :En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il y a **une prolongation de 2 x 5 minutes.**En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation, le départage des équipes ne se fait plus au 1^{er} écart constaté (mort subite), **les 2 équipes effectuent 5 tirs au but chacune.**✓ **Arbitrage**:Pour ces rencontres, il sera désigné **(2) DEUX Arbitres officiels**, à la charge des 2 clubs.✓ **Indisponibilité gymnase**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quel que motif que ce soit, la rencontre sera inversée.

Le tirage au sort :

N° Match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Jour	Date	Heure
24230822	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY 1	CRETEIL PALAIS FUTSAL 1	Samedi	11/12/2021	20H
24230823	BVE FUTSAL 1	NEUILLY FUTSAL CLUB 92 1	Lundi	06/12/2021	21H
24230824	SAINT OUEN FUTSAL ACADEMY 1	NOUVEAU SOUFFLE 1	Samedi	11/12/2021	16H30
24230825	FUTSAL DE NEUILLY 1	DIAMANT FUTSAL 1	Samedi	11/12/2021	19H30
24230826	ALMATY BOBIGNY FUTSAL 1	SENGOL 77 1	Samedi	11/12/2021	20H30
24230827	ARGENTEUIL F.C. 1	A. FUTSAL DE COURBEVOIE 1	Mardi	07/12/2021	20H15
24230828 ou 24230829	JEUNESSE AULNAYSIENNE 1 ou SPORT ETHIQUE 1	U. S. CRETEIL FUTSAL 1	Vendredi ou Samedi	10/12/2021 ou 11/12/2021	21H ou 15H
24230830	ARTISTES FUTSAL 1	ETOILE CLUB FUTSAL MELUN 1	Samedi	11/12/2021	18H

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FUTSAL**1^{er} tour :****24206067 PUTEAUX FUTSAL 1 / NOGENT US 94 1 du 27/11/2021**Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de NOGENT US 94 1.
PUTEAUX FUTSAL 1 qualifié pour le prochain tour.**24206063 PARIS ACASA 2 / MAISONS ALFORT FC 1 du 27/11/2021**Lecture de la FMI et du rapport de l'Arbitre Officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de
MAISONS ALFORT FC 1.
PARIS ACASA 2 qualifié pour le prochain tour.**24206068 VITRY CA 1 / ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 2 du 27/11/2021**Lecture de la FMI et du rapport de l'Arbitre Officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de ACCS
ASNIERES VILLENEUVE 2.

VITRY CA 1 qualifié pour le prochain tour.

24206070 JOLIOT GROOM'S 1 / B2M FUTSAL 2 du 27/11/2021

La Commission,
Pris connaissance du courriel de B2M Futsal 2 du 27/11/2021 (hors délai),
Pris connaissance de la FMI,
Par ces motifs,
Enregistre le forfait non avisé de B2M FUTSAL 2.
JOLIOT GROOM'S 1 qualifié pour le prochain tour.

2^{ème} tour :

✓ Date :

Match à jouer la semaine du 06 au 12 décembre 2021 sur le terrain du club 1^{er} nommé.

✓ **Nombre d'équipes concernées pour ce tour:** 37

✓ **Nombre de matchs :** 17

Exempts : clubs qualifiés en Coupe Nationale Futsal + TORCY EU FUTSAL 2 – AUBERVILLIERS OMJ 1 – CHAMPS FUTSAL 1.

✓ **Epreuve :**

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongations.

Le départage des équipes ne se fait plus au 1^{er} écart constaté (mort subite), **les 2 équipes effectuent 5 tirs au but chacune.**

✓ **Arbitrage:**

Pour ces rencontres, il sera désigné (1) UN Arbitre officiel, à la charge des 2 clubs.

Le tirage au sort est disponible sur le site de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=385644&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 1

23402824 SENGOL 77 1 / AUBERVILLIERS OMJ 1 du 04/12/2021

La Commission, pris connaissance :

- du courriel de la Mairie de LOGNES indiquant l'indisponibilité du gymnase de la Fraternité,
- du courriel de SENGOL 77,
- du courriel d'AUBERVILLIERS OMJ indiquant ne pas disposer du gymnase Guy Moquet dans le cadre d'une inversion,

Considérant que l'équipe d'AUBERVILLIERS OMJ a déjà une rencontre reportée,

Considérant que l'inversion du match n'est pas possible,

Considérant le calendrier du championnat Régional 1 et des tours de Coupe,

Par ces motifs,

Reporte ce match le samedi 18/12/2021.

23402818 AUBERVILLIERS OMJ 1 / CHAMPS FUTSAL 1 reporté au 18/12/2021

La Commission,

Considérant que les 2 équipes ont été éliminées de la Coupe Nationale Futsal,

Considérant que l'équipe d'AUBERVILLIERS OMJ ne pourra pas disputer la rencontre prévue le 04/12/2021 face SENGOL 77 en raison de l'indisponibilité du gymnase à LOGNES,

Considérant que l'équipe de SENGOL 77 est encore qualifiée en Coupe Nationale Futsal,

Considérant qu'il faut tenir de ces nouveaux éléments afin d'adapter le calendrier des rencontres reportées,

Par ces motifs,

Avance la date du match au samedi 11/12/2021 et demande au club d'AUBERVILLIERS OMJ de bien vouloir prévenir en cas d'indisponibilité de son gymnase à cette date ; le match sera alors inversé à CHAMPS SUR MARNE.

Régional 2

Poule A

23402975 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / JOLIOT GROOM'S 1 du 04/12/2021

La Commission,

Pris connaissance de la demande de report au 11/12/2021 d'ISSY LES MOULINEAUX FC (motif : gymnase indisponible pour cause de travaux),

Considérant que la date proposée correspond à un tour de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf,

Considérant qu'il s'agit du match aller,

Par ces motifs,

1. Demande au club d'ISSY LES MOULINEAUX FC de bien vouloir proposer un gymnase de repli au plus tard le jeudi 02/12/2021 – 12h00
2. A défaut, la rencontre sera inversée sur les installations de JOLIOT GROOM'S ce samedi 04/12/2021 à 18h30 (étant précisé que la rencontre de l'équipe 2 de niveau Départemental du club de JOLIOT GROOM'S sera reportée)

De plus, la Commission demande au club d'ISSY LES MOULINEAUX FC de bien vouloir transmettre le nom du gymnase dans lequel les prochaines rencontres se dérouleront.

Décision transmise au district de Seine et Marne de Football pour information.

Poule B

23403398 PARIS ACASA 2 / B2M FUTSAL 1 du 26/03/2022

Rappel :

La Commission constate que l'équipe 1 de PARIS ACASA, évoluant en championnat de France de Division 1, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 18h00.

La rencontre de niveau National étant prioritaire sur celle de niveau Régional, elle demande au club de PARIS ACASA 2 de bien vouloir lui communiquer :

- soit un nouvel horaire pour le coup d'envoi du match ;
- soit un autre gymnase.
- soit de proposer une date dans la même semaine

Régional 3

Poule B

23403447 CHAVILLE ASF 92 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 du 03/12/2021

La Commission,

Pris connaissance du courriel de CHAVILLE ASF 92 accompagné de l'attestation d'indisponibilité du gymnase,

Pris connaissance du courriel de CRETEIL PALAIS FUTSAL ne pouvant pas accueillir la rencontre dans le cadre d'une inversion,

Par ces motifs,

Report le match au vendredi 17/12/2021.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match de rencontre ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 RSG de la LPIFF):

1^{er} rappel :

Régional 3 – poule B – 23403529 NOGENT US 94 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 20/11/2021

FUTSAL FEMININ COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF
--

Calendrier des tours :

Tour n°1 : semaine du 22 au 28 novembre 2021

Tour n°2 (cadrage) : semaine du 03 au 09 janvier 2022

1/8^{èmes} de Finale : semaine du 24 au 30 janvier 2022

¼ de finale : semaine du 28 février au 06 mars 2022

½ Finales : semaine du 28 mars au 03 avril 2022

Finale : à définir

Tour n°1 :**24191733 ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 26/11/2021**

Lecture du rapport de l'Arbitre Officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de DRANCY FUTSAL 2.

ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 1 qualifié pour le prochain tour.

24191743 GARGES DJIBSON 1 / TRAPPES FUTSAL 1 du 27/11/2021

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de TRAPPES FUTSAL 1

GARGES DJIBSON 1 qualifié pour le prochain tour.

Tour n°2 (cadrage avant les 1/8èmes de finale) :

✓ Date :

Match à jouer la semaine du 03 au 09 janvier 2022 sur le terrain du club 1^{er} nommé.

✓ **Nombre d'équipes concernées pour ce tour: 8**

✓ **Nombre de matchs : 4**

✓ **Epreuve :**

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongations.

Le départage des équipes ne se fait plus au 1^{er} écart constaté (mort subite), **les 2 équipes effectuent 5 tirs au but chacune.**

✓ **Arbitrage:**

Pour ces rencontres, il sera désigné (1) UN Arbitre officiel, à la charge des 2 clubs.

Le tirage au sort est disponible sur le site de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

FUTSAL U18

Rappel frais d'arbitrage :

Frais d'arbitrage :

La Commission informe les clubs que les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant et qu'ils sont à régler dès l'issue de la rencontre.

Poule A**24038526 SPORTIFS DE GARGES 1 / VECTEUR SPORT 2 du 27/11/2021**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de VECTEUR SPORT 2,

Ne peut pas donner une suite favorable à la demande de report et enregistre le forfait avisé de cette équipe.

Poule B**24038595 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / VEMARS ST WITZ 1 du 04/12/2021**

La Commission,

Pris connaissance du courriel VEMARS ST WITZ demandant le report du match (motif : absence d'éducateur).

Considérant que le motif invoqué n'est pas un motif de report,

Par ces motifs,

Ne peut pas donner une suite favorable à cette demande de report et maintient le match à la date initial.

Poule C**24038668 NOGENT US 94 1 / TOUSSUS ASC 1 du 16/10/2021**

Reprise de dossier,

La Commission,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs,

Considérant que l'équipe de TOUSSUS ASC confirme le score du match mais indique ne pas avoir de photo de la feuille de match,

Par ces motifs,

Ne peut pas revenir sur sa décision du 15/11/2021.

24038704 MYA FUTSAL 1 / NOGENT US 94 1 du 20/11/2021

Lecture de la FMI et du rapport de l'Arbitre Officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de NOGENT US 94 1 (1^{er} forfait).

BVE FUTSAL - 580838

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives du 23/11/2021 indiquant qu'aucune compétition officielle ne peut se dérouler au gymnase Léo Lagrange de VIRY CHATILLON.

Elle demande au club de proposer un gymnase de repli pour les rencontres suivantes :

24038687 BVE FUTSAL 1 / VILLENEUVE ABLON 1 du 04/12/2021

24038696 BVE FUTSAL 1 / NOGENT US 94 1 du 15/01/2022

A défaut, les rencontres seront inversées.

24038700 SPORTING SP 1 / B2M FUTSAL 1 du 20/11/2021

Rappel :

Suite à la réunion du 22/11/2021, la Commission reste en attente d'une proposition commune sur une date.

A défaut, la rencontre sera neutralisée.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match des rencontres ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 RSG de la LPIFF):

1^{er} rappel :

Poule B – 24038610 ARTISTES FUTSAL 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 du 21/11/2021

Poule D – 24038790 KARMA FSC 1 / ES PARIS 18 1 du 20/11/2021

Poule D – 24038794 NOISIEL FA 1 / MONTREUIL AC 1 du 20/11/2021

La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport précisant le score de la rencontre.

2^{ème} et dernier rappel :

Poule B - 24038585 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / PARIS CDG FUTSAL 1 du 13/11/2021

Poule C – 24038676 NOGENT US 94 1 / VECTEUR SPORT 2 du 13/11/2021

Poule D – 24038769 ARTISTES FUTSAL 2 / PARIS ACASA 1 du 14/11/2021

Match perdu par pénalité pour non-envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF) :

Poule D

24038575 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / AULNAY FUTSAL 1 du 16/10/2021

Lecture du Rapport de l'arbitre officiel :

1^{er} rappel : 26/10/2021

2^{ème} rappel : 02/11/2021

ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 (-1pt – 0 but)

AULNAY FUTSAL 1 (0pt – 1 but)